

## GRAND CONSEIL

# La Cour des comptes est indépendante, mais...

**JÉRÔME CACHIN**

Les députés sont facilement entré en matière sur la réforme de la Cour des comptes, hier au Grand Conseil, par 111 voix contre 1 et 5 abstentions. La plupart des groupes ont salué le consensus élaboré par la commission. L'accord repose sur le maintien de l'inscription dans la Constitution de cette autorité, chargée du contrôle de la performance des dépenses publiques. Son indépendance est ainsi assurée (notre édition de vendredi).

**Seul le groupe UDC** regrette la mention de la Cour des comptes dans la Constitution. «C'est une scorie», a justifié l'UDC Pierre-Yves Rapaz (PHOTO ARC), plaidant pour un retour à la proposition initiale du Conseil d'Etat.



Socialistes, Verts et Vert'libéraux ont tour à tour fustigé le lien, encore trop étroit à leurs yeux, de la Cour avec le Département des finances de Pascal Broulis. «La relation entre le Conseil d'Etat et la Cour des comptes doit être hiérarchiquement inférieure à la relation entre le Grand Conseil et la Cour des comptes», résume Jacques-André Haury (vl). C'est le Grand Conseil qui élit les magistrats de la Cour des comptes.

**C'est sur l'autonomie** financière de la Cour que la bataille s'est portée. Les trois groupes voulaient éviter que le Département des finances doive présenter le budget de la Cour devant le Grand Conseil. Pascal Broulis a défendu avec succès le rôle de son département: «L'indépendance de la Cour est notamment garantie par sa liberté de définir son programme de travail.» En cas de désaccord, sur le budget, le président de la Cour a le droit d'être entendu par la commission des finances, rappelle-t-il. Par 64 contre 57, les députés lui ont donné raison.

Sur un autre point, en revanche, le ministre PLR des finances a été désavoué, mais de justesse. Les membres de la Cour ne devront pas être obligatoirement unanimes pour désigner leur président. Cette contrainte a été jugée excessive par une courte majorité.

L'étendue du pouvoir de la Cour sera au menu dès mardi prochain. Les députés devront répondre à des questions centrales: comment assurer un suivi plus étroit de ses recommandations? Comment le Grand Conseil peut-il la saisir? |